

# Faire une demande d'exonération facultative de TEOM (pour les professionnels)



## Qui peut demander une exonération ?

Uniquement les bâtiments à usage industriel ou commercial

**ET**

faisant appel à un prestataire privé pour l'enlèvement de l'ensemble des déchets produits (sur présentation de justificatifs)

**Aucune demande pour « non production de déchets » ne sera acceptée**

## Mode opératoire :

- Remplir scrupuleusement le formulaire ci-joint
- Fournir les pièces justificatives demandées (toute demande incomplète sera refusée)
- Envoyer le tout soit :
  - Par courrier électronique à : [redevancespeciale@epernay-agglo.fr](mailto:redevancespeciale@epernay-agglo.fr)
  - Par voie postale à :

Hôtel de Communauté  
Direction Gestion des Déchets  
Place du 13<sup>e</sup> RG  
BP 80526  
51331 Epernay Cedex

La demande (formulaire de demande d'exonération + justificatifs demandés) doit impérativement être envoyée avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année N (cachet de la poste faisant foi) pour une application en année N+1.

Contact

Pour toutes demandes de précision, vous pouvez contacter le 03 26 56 47 15.

Documents

[Formulaire de demande d'exonération de TEOM](#)